



Devenir **personnel de direction** d'un établissement public local d'enseignement (PERDIR)

Piloter un établissement scolaire

- Diriger et administrer l'établissement (budget, gestion des ressources humaines, sécurité des biens et des personnes, présidence des instances...)
- Impulser et conduire la politique pédagogique et éducative de l'établissement
- Organiser et gérer les enseignements
- Animer l'ensemble des ressources humaines
- Organiser les relations avec les familles et les partenaires

ÉDUCATION NATIONALE
Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Pourquoi pas vous ?

Quatre bonnes raisons pour passer le concours

- 1 Un métier qui a du sens, au service de notre jeunesse
- 2 Dynamiser son parcours professionnel
- 3 Animer une équipe dans un lieu qui rassemble
- 4 Exprimer ses qualités managériales

Passer le concours interne

Prérequis

- Fonctionnaire de catégorie A
- 4 ans de services effectifs

Épreuves du concours

- Note de synthèse
- Oral (dossier et mises en situation)

Conditions de travail

- Rémunération indiciaire de 2407€ à 5277€ bruts/mois
- NBI de 246€ à 738€ bruts/mois
- RIFSEEP de 416€ à 1024€/mois
- Logement de fonction

Préparer le concours avec la préparation académique :

- Une préparation au concours efficace en présentiel et à distance à partir de septembre 2025
- Inscriptions à la préparation à partir de mai 2026



En savoir plus

Site de la Région académique Bretagne
> "Concours des personnels de direction"

Contacts

Emilien LEMAITRE, principal et coordonnateur académique
emilien.lemaitre@ac-rennes.fr

Cedric BAROUK, Directeur adjoint de l'EAFC
cedric.barouk@ac-rennes.fr